

## **LES CONDITIONS GENERALES**

Les conditions générales pour concourir sont les suivantes :

- Etre ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Etre en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap

(Voir ensuite les conditions exigées pour concourir en interne ou externe)

Sources : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)